

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 avril 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale adjointe et Me Jacques Robichaud, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-04-66 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

7.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 437, aux fins d'autoriser le revêtement de toile pour les bâtiments agricoles dans la zone A-401, de prévoir les normes d'implantation et de prévoir l'obligation d'un écran végétal.

7.2 Congrès annuel 2007 de l'UMQ – délégation.

7.3 Souper-bénéfice des « œuvres de l'évêque du diocèse de Valleyfield » - délégation.

ADOPTÉE

2007-04-67 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2007

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 mars 2007, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-04-68 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2007 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2007, au montant de **74,001.46 \$**.

ADOPTÉE

2007-04-69 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2007 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2007, au montant de **358,178.18 \$**.

ADOPTÉE

2007-04-70 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COOP JEUNESSE DE L'ÎLE-PERROT

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse la somme de **300 \$** à la **Coop Jeunesse de services de l'Île-Perrot**, à titre d'aide financière pour la formation de la jeunesse; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2007-04-71 CONCERT BÉNÉFICES DE LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL N.D.I.P.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 3 billets à 50 \$ chacun pour un montant total de **150 \$**, à titre d'aide financière pour la **Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal N.D.I.P.** ; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2007-04-72 AIDE FINANCIÈRE : SOUPER BÉNÉFICE MAURICE ST-GERMAIN AU PROFIT DU FONDS DE L'ÉGLISE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DÉLÉGATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets, au coût total de **200 \$**, pour le Souper bénéfique Maurice St-Germain, au profit du **Fonds de l'église Sainte-Rose-de-Lima**, et ce, à titre d'aide financière : Michel Asselin et Richard Filion sont délégués pour représenter la Ville; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2007-04-73

RÈGLEMENT NO 437-1 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, AUX FINS DE CHANGER CERTAINES NORMES D’AFFICHAGE DANS LA ZONE C-404, AINSI QUE CERTAINES NORMES DANS LA ZONE H-140 » : ADOPTION

Considérant qu’un avis de motion a été donné de la présentation d’un règlement modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins de changer certaines normes d’affichage dans la zone C-404, ainsi que certaines normes dans la zone H-140;

Considérant que lors d’une séance tenue le 10 octobre 2006, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 437-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins de changer certaines normes d’affichage dans la zone C-404, ainsi que certaines normes dans la zone H-140 » et que le second projet de règlement a été adopté le 13 mars 2007;

Considérant que ce règlement n’est pas soumis à l’approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n’ayant été reçue à l’égard du second projet de règlement;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, et que le maire et le greffier expliquent l’objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d’adopter le Règlement no 437-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437, aux fins de changer certaines normes d’affichage dans la zone C-404, ainsi que certaines normes dans la zone H-140 ».

ADOPTÉE

2007-04-74

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-02, LOT 2 066 920 (99, RUE RAYMOND-TRUDEL)

Considérant que le Comité consultatif d’urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-02;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l’avis donné par le Comité consultatif d’urbanisme l’informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d’**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2007-02, concernant l’immeuble situé au **99, rue Raymond-Trudel** (lot : 2 066 920), à l’effet de permettre l’agrandissement de la résidence existante avec une marge avant de 6,27 mètres au lieu des 10 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2007-04-75 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-03, LOT 2 069 321 (48, RUE PASTEUR)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-03;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure 2007-03, concernant l'immeuble situé au **48, rue Pasteur** (lot : 2 069 321) à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence existante avec une marge latérale gauche de 2,10 mètres au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2007-04-76 **APPROVISIONNEMENT EN VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ (APPEL D'OFFRES GT-2007-04) - ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour l'approvisionnement en vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2007 à **Hérard et Fils nettoyeur inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme n'excédant pas **8,328.61 \$** plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT-2007-04; le tout puisé à même les postes budgétaires 1-02-320-00-650 et 1-02-610-00-650. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2007-04-77 **MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE (APPEL D'OFFRES GT-2007-05) – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de marquage de la chaussée pour la saison estivale 2007;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'accorder le contrat pour le marquage de la chaussée pour la saison estivale 2007 à **Lignbec inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **15,404 \$**, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT2007-05; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-02-521. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2007-04-78 TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2007 (APPEL D'OFFRES GT-2007-06) - ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de tonte de gazon des parcs et espaces verts;

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'accorder le contrat de tonte de gazon des parcs et espaces verts à **Mario Gouveia** (Service d'entretien de pelouse Suburban), pour une somme n'excédant pas **20,250 \$**, plus taxes. Le contrat est d'une durée de 1 an et est à prix unitaire de 1,350 \$, plus taxes; le tout puisé dans le poste budgétaire 1-02-320-02-524.

ADOPTÉE

2007-04-79 DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA : BANQUE TD, MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO 2007-03-48

Considérant que TD Canada Trust a procédé à la modification complète de son projet de construction d'une succursale de la Banque TD, à l'intersection du boul. Don-Quichotte et de la rue Antoine-Hénault;

Considérant que TD Canada Trust a présenté de nouveaux plans d'implantation et d'intégration architecturale, conformes à la réglementation;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 402);

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans d'implantation et d'intégration architecturale en fonction des objectifs et des critères prévus au Règlement de PIIA (no 402), et qu'il recommande au Conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'**approuver** les plans d'implantation et d'intégration architecturale présentés par TD Canada Trust, et préparés par Tremblay L'Écuyer et Associés, architectes, pour la construction d'une succursale bancaire de la banque TD, à l'intersection du boul. Don-Quichotte et de la rue Antoine-Hénault.

La présente résolution remplace et annule la résolution no 2007-03-48.

ADOPTÉE

2007-04-80 CONTRAT DE SERVICE À LABORATOIRE ABS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES NOUVEAUX ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de retenir les services de **Laboratoire ABS** pour la réalisation d'une étude géotechnique des nouveaux étangs aérés, au coût de **9,450 \$**, plus taxes : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-22-300-23-000.

ADOPTÉE

2007-04-81 **HYDRO-QUÉBEC : CONSENTEMENT MUNICIPAL – NOUVELLE LIGNE DE DISTRIBUTION DANS LE SECTEUR DE LA RUE FOREST (PROJET DRS-019222)**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot autorise Hydro-Québec à réaliser les travaux de construction d'une nouvelle ligne triphasée de distribution d'électricité, dans l'emprise de la future rue Forest. La Ville prend acte de l'engagement d'Hydro-Québec, en cas de demande ultérieure de la Ville de déplacement de cette section de ligne, que les frais de déplacement seront facturés selon le déplacement d'une ligne monophasée : les coûts additionnels représentés par l'écart entre le déplacement d'un réseau monophasé et celui d'un réseau triphasé seront pris en charge par Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2007-04-82 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – À LA GESTION DU TERRITOIRE (HORTICULTURE)**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager les personnes suivantes à titre d'employé temporaire, pour les postes mentionnées ci-après, pour une durée maximale de 120 jours, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-10-112 :

Marie-Pierre Larivière, jardinière, à compter du 10 avril 2007
Guillaume Boyer, aide-jardinier, à compter du 10 avril 2007
Catherine Sauvé, aide-jardinier, à compter du 30 avril 2007

ADOPTÉE

2007-04-83 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL – INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENTS À LA GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'engager **Mélissa Arbour-Lasalle**, à titre d'employée étudiante, au poste d'inspectrice adjointe en bâtiments, à compter du 23 avril 2007, pour une période maximale de 12 semaines; 35 heures semaine, au taux horaire de 12 \$.

ADOPTÉE

2007-04-84 **DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS : ACHAT ET INSTALLATION DE MOBILIERS POUR LE TERRAIN DE SOCCER DU PARC DES RAINETTES**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de conclure un contrat d'approvisionnement avec **Distribution Sports Loisirs J.P. inc.** pour l'achat et l'installation de mobiliers pour le terrain de soccer du parc des Rainettes, au coût de **10,476 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le fonds parcs et espaces verts.

ADOPTÉE

2007-04-85 **EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE – PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager M. **Dominique St-Denis** à titre d'employé temporaire, au poste de préposé à la maintenance aux Services communautaires, à compter du 10 avril 2007, pour une durée maximale de 120 jours; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-20-112.

ADOPTÉE

2007-04-86 **EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE - COORDONNATRICE DES CAMPS DE JOUR AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager Mme **Marie-Pier Ouellet** à titre d'employé temporaire, au poste de coordonnatrice des camps de jour, pour la période du 16 février au 15 septembre 2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-51-111.

ADOPTÉE

2007-04-87 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE – TRÉSORIER AUX SERVICES ADMINISTRATIFS**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager M. **Michel Guay**, au poste de trésorier, en remplacement de Mme Micheline L. Morency, à compter du 2 avril 2007, selon les conditions prévues à l'entente des cadres en vigueur et à l'addenda # 2; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-130-00-111.

Monsieur Michel Guay est autorisé à signer les chèques, les effets négociables et les obligations émises par la Ville, à l'égard de tout compte que la Ville détient ou détiendra dans une institution financière.

ADOPTÉE

2007-04-88 **LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (ART. 35 ET 36) : DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR RÉGLER LES MÉSENTENTES**

Considérant que la Ville doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de désigner M. **Luc Tessier**, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que la rémunération et les frais admissibles de M. Luc Tessier sont les suivants :

- Ouverture de dossier : 50 \$

2007-04-88 ... suite

- Déboursés divers, tels que frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.), transmission de documents et autres : selon les coûts réels;
- Travail effectué en dehors des heures normales : selon l'entente des cadres en vigueur.

ADOPTÉE

2007-04-89

CESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE (RUE ALFRED-LALIBERTÉ) : LOT 2 067 056, AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la compagnie 2623-2975 Québec inc. offre de céder à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation d'un système d'éclairage sur une partie du lot numéro 2 067 056 du Cadastre du Québec.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte la cession, sans frais en sa faveur, par la compagnie **2623-2975 Québec inc.**, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation d'un système d'éclairage sur une partie du lot numéro **2 067 056** du Cadastre du Québec, selon le projet d'acte préparé par Me Jean-Guy Savard, notaire : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude ainsi que tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

2007-04-90

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 437, AUX FINS D'AUTORISER LE REVÊTEMENT DE TOILE POUR LES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LA ZONE A-401, DE PRÉVOIR LES NORMES D'IMPLANTATION ET DE PRÉVOIR L'OBLIGATION D'UN ÉCRAN VÉGÉTAL

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 437, aux fins d'autoriser le revêtement de toile pour les bâtiments agricoles dans la zone A-401, de prévoir les normes d'implantation et de prévoir l'obligation d'un écran végétal.

2007-04-91

CONGRÈS ANNUEL 2007 DE L'UMQ – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que messieurs Serge Roy, maire, et Bruno Laplante, conseiller, et mesdames Diane Gervais et Josée Baril, conseillères, soient délégués pour participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec, les 10, 11 et 12 mai 2007, à Québec. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2007-04-92 SOUPER-BÉNÉFICE DES « ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD » - DÉLÉGATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète du Diocèse de Valleyfield deux billets, au coût total de **90 \$**, à titre d'aide financière dans le cadre du souper-bénéfice des « Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield », le 2 mai 2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349. Les conseillers, Michel Asselin et Jean-Guy Desmarchais sont délégués pour représenter la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES DOCUMENTS

- Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement no 450, prévoyant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout et d'asphaltage sur les rues Alfred-Laliberté et Octave-Crémazie et décrétant un emprunt de 875,000 \$ à ces fins : le Règlement no 450 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2007-04-93 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à **20h55**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

